#### KENBUKAN

#### Règlement intérieur

# Article 1

L'Association KENBUKAN se compose de deux sections :

- IAÏDO
- KENDO

#### Article 2

Un représentant pour chaque section est élu en Assemblée Générale parmi les membres du Conseil d'Adminisatration.

# Article 3

Pour chacune des sections, il peut être créé des commissions ayant pour mission de conseiller le C.A. et de faciliter les tâches du responsable de section.

## Article 4

Les responsables de sections présentent à l'A.G. un rapport d'activité et un rapport financier.

## Article 5

Les charges de l'association sont déterminées et réparties pour chaque section par le C.A.

#### Article 6

Chaque section tient à jour une comptabilité et communique au trésorier de l'association, au moins un mois avant la date prévue de l'A.G., un compte rendu financier de la saison écoulée.

#### Article 7

L'A.G. vote le budget de l'association. Elle fixe le taux de la cotisation qui peut être modulé en fonction de l'âge des membres et du nombre de disciplines pratiquées.

Des réductions peuvent être accordées sur décision du C.A., à titre exceptionnel.

L'A.G. fixe le taux de remboursement des frais de déplacement, de mission ou de représentation effectués par les membres du C.A., des commissions, des enseignants et des chargés de mission dans l'exercice de leur activité.

## Article 8

La responsabilité des circulaires, bulletins, documents écrits et audio-visuels incombe au Président qui peut donner une délégation soit au Secrétaire Général, soit à un membre du C.A.

# Article 9

Les séances du C.A. sont dirigées par le Président qui, en cas d'absence ou d'empêchement, désigne pour le remplacer l'un des vice-présidents ; si cette désignation n'a pu être faite, la présidence sera assurée par le membre le plus ancien du C.A.

Les convocations doivent comporter un ordre du jour précis (préparé par le bureau) et être adressées à tous les membres du C.A. au moins huit jours avant la réunion sauf s'il s'agit d'une convocation d'urgence.

Le Président peut inviter aux réunions du C.A. toute personne dont la compétence peut être utile à ses travaux.

# Article 10

Le bureau est composé du Président, du Secrétaire et du Trésorier.

Le bureau se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président.

Le Président peut inviter toute personne pouvant l'aider dans sa tâche.

Le bureau applique les décisions du C.A., étudie les dossiers concernant les points mis à l'ordre du jour du prochain C.A. et règle les affaires courantes.

Le Président peut solliciter l'avis du bureau avant de prendre certaines décisions urgentes, lorsqu'il n'est pas possible de réunir le C.A.

# Article 11

Le C.A. peut déléguer à son bureau un certain nombre de pouvoirs relatifs à la gestion administrative du KENBUKAN.

Ces pouvoirs seront définis par le C.A. et peuvent être partiellement, ou totalement, retirés à la suite d'un vote à bulletin secret.

#### Article 12

Le présent règlement intérieur a été approuvé par l'Assemblée Générale du 8 Août 1991.

Le Président

Roger BOURGAUX

La Secrétaire

Hélène LAURENT

# REGLEMENT INTERIEUR DU KEN BU KAN

Conçu pour garantir à tous ses membres une pratique la plus rigoureuse possible et sans danger, de notre discipline (Iaīdo), ce présent règlement intérieur définit la vocation et les règles internes "incontournables" du Dojo, dans la plus pure tradition japonaise du Budo.

#### ETIQUETTE

A l'entrée du bureau, les pratiquants, membres ou visiteurs, sont priés de présenter leurs civilités au Senseï, aux Sempaï et aux autres pratiquants. (Avant d'entrer dans le Dojo, chacun ôte ses chaussures et les place correctement dans les casiers prévus à cet effet).

En pénétrant dans le Dojo (sur le parquet) chacun devra saluer le Shinza (Autel Shinto) debout (Ritsu Reī), marquant ainsi son respect envers le Dojo et tout ce qu'il représente ainsi que son désir d'apprendre. Pour les différents saluts afférents à la pratique, se reporter à la feuille "Etiquette du Dojo".

Les règles de politesse usuelles doivent être respectées dans toutes les parties du Dojo.

#### TENUE VESTIMENTAIRE

La pratique nécessite le port d'un Keigogi, d'un pantalon, d'une ceinture et d'un Hakama. Toutes les tenues devront être propres et repassées régulièrement. Chacun devra ranger correctement ses affaires tant civiles que de pratique sur un ou plusieurs cintres. Les armes seront aussi très soigneusement entretenues pour éviter tous risques de blessure.

#### INSCRIPTION

L'inscription (et l'acceptation par le Dojo), sous-entend l'engagement moral, technique et physique envers le Senseī et les Sempaī; il est donc interdit de pratiquer dans un autre Dojo sans l'autorisation écrite du Senseī. Si d'autres disciplines sont déjà pratiquées ailleurs, remplir soigneusement la feuille annexe.

Il est par ailleurs interdit aux membres du Dojo n'en possédant pas l'autorisation écrite du Senseï de :

- . pratiquer toutes nos disciplines en dehors du KEN BU KAN;
- . d'étudier sous la direction d'un autre professeur;
- . d'enseigner toutes nos disciplines soi-même;
- . de faire des démonstrations;
- . d'utiliser nos disciplines à des fins offensives ou négatives.

#### COTISATIONS

Les effets et armes restés au Dojo plus de 3 mois après la radiation deviendront propriété du KEN BU KAN et seront utilisés pour l'entraînement des Sempaï et des Débutants.

En cas de radiation, toutes les sommes versées à titre de droit d'entrée et de cotisations ne sont pas remboursées et restent acquises au Dojo.

En cas de problèmes financiers, contactez tout de suite le secrétariat, ne pas laisser "traîner" la situation (dans le Budo, la seule route est la ligne droite ...).

# ENTRAÎNEMENT

Durant la pratique, écouter strictement les commandements, les conseils et les ordres du Senseï et des Sempaï; ne pas donner de conseils ou d'enseignement aux moins anciens que soi, sans y avoir été invité par le Senseï ou le responsable du cours.

Le Senseï connaît bien le niveau de chacun et n'enseigne que ce qui peut être assimilé techniquement, moralement, intellectuellement et physiologiquement à chacun. Le nombre de Kata importe peu, brûler les étapes ne sert à rien; faites confiance à la pédagogie du Senseï.

Après avoir reçu l'enseignement du professeur et avoir pris conscience de sa valeur, l'élève devra persévérer jusqu'à assimilation totale par force de patience et de recherches personnelles pour parvenir à une exécution parfaite autant mentale que technique et physique des disciplines enseignées au KEN BU KAN, tout en restant en harmonie avec le concept de ces disciplines.

Pour prétendre à cette forme de pratique et parvenir à l'assimilation complète qui en découle, les indications techniques et les conseils du Senseï devront être acceptés entièrement et appliqués sérieusement et sincèrement, sans qu'aucun jugement personnel d'aucune sorte n'intervienne.

L'élève ne devra pas se persuader ou s'imaginer avoir parfaitement assimilé l'enseignement dispensé par le Senseï et ne plus tenir compte, ni appliquer et même ignorer les instructions techniques, morales et ses conseils ou encore, réduire de lui-même la fréquence de son enseignement.

Si l'un des cas qui précèdent n'est pas respecté ou appliqué, l'élève devra accepter avec soumission le jugement du Senseï qui pourra se traduire par l'obligation de quitter le cours avant qu'il ne soit fini, d'être radié temporairement ou définitivement du Dojo.

Dans le cas d'un malentendu ou d'incompréhension de quelque sorte que ce soit, l'élève devra immédiatement soumettre son problème au Senseï et dissiper le malentendu sans délai. L'harmonie la plus totale est de rigueur dans un Dojo...

Pendant l'entraînement, il faudra aussi veiller à prendre garde de ne pas se blesser ni de blesser les autres, les utilisateurs de Katana (sabre réel japonais) devront constamment vérifier l'état de leur sabre et la solidité du Mékugi (goupille). Le Dojo décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le présent règlement intérieur pourra être modifié si nécessaire par le Comité Directeur, comme le prévoient les statuts du Dojo.

# ETIQUETTE DANS LE DOJO

En entrant dans le Dojo, saluer debout (Ritsu Reī) le Shinza (Autel). Tous les saluts (Reī) s'exécutent le plus loin possible du Shinza (Autel).

#### SALUT INITIAL

# . En cours collectif

#### Le Sempaī annonce :

- . MOKUSO (méditation)
- . MOKUSO YAME (fin de méditation)
- . GEIKO HAJIMARIMASU (début du cours)
- . SHINZEN NI REI (salut à l'autel)
- . SENSEI NI REI (salut au professeur)

En saluant le professeur, prononcer tous :

. ONEGAISHIMASU (s'il vous plait).

En Iaïdo, saluer personnellement son sabre.

Début de la pratique.

# . Salut individuel

Faire MOKUSO (méditation seul)

Saluer le professeur en se tournant dans sa direction, tout en demandant :

. ONEGAISHIMASU (s'il vous plait).

Après la réponse du professeur, pour le Iaïdo saluer son sabre (TO NI REI), puis commencer à pratiquer à la place qu'on vous indique.

#### SALUT FINAL

#### . Salut collectif

Pour le Iaïdo, salut personnel au sabre (To ni Reï)

#### Le Sempaī annonce :

- . MOKUSO (méditation)
- . MOKUSO YAME (fin de méditation)
- . GEIKO OWARIMASU (fin de cours)
- . SENSEI NI REI (salut au professeur)

En saluant le Professeur, prononcer tous :

. DOMO ARIGATO GOZAIMASHITA (merci pour ce cours)

Le Sempaï annonce :

. SHINZEN NI REI (salut à l'Autel)

. Salut individuel

En Iaido, saluer son sabre (To ni Rei)

Faire MOKUSO (méditation)

Saluer le Professeur en se tournant dans sa direction tout en prononçant :

. DOMO ARIGATO GOZAIMASHITA (merci pour ce cours).

Saluer le Shinza (Autel).

En sortant du Dojo, saluer le Shinza (Autel) debout (Ritsu Reī).

Pendant une explication, se mettre en Seiza (à genoux) à l'opposé du Shinza (Autel).

# HYGIENE

- Veiller à toujours avoir une tenue propre et bien repassée.
- Veiller à avoir les ongles des pieds et des mains propres et courts.